



CULTURE

APPEL À PROJETS

« Grandir avec la culture », année scolaire 2019/2020

L'éducation artistique et culturelle est un axe fort de la politique culturelle du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Il s'agit de l'apport, dès l'enfance puis tout au long de la scolarité, d'un socle commun de connaissances et de compétences dans l'ensemble des domaines de l'art et de la culture. Elle contribue à l'épanouissement de l'individu et à l'égalité d'accès à la culture. Mobilisant la sensibilité, elle met en jeu la capacité à poser un regard personnel sur le monde.

Cette politique se construit notamment autour de dispositifs communs avec l'Education nationale.

OBJECTIFS

Avec le programme « Grandir avec la culture », le Département souhaite permettre aux collégiens d'accéder à la culture, via une œuvre, le contact avec un artiste ou une structure culturelle. Il s'agit de proposer des résidences d'artistes dans les collèges, afin de développer la créativité des collégiens, leur jugement esthétique et social.

OBJET - TYPES D'ACTIVITÉS

La proposition de résidence devra permettre aux collégiens de développer les compétences /aptitudes suivantes :

- « Fréquenter » : Proposition artistique pour les collégiens ;
- « S'approprier » : Temps d'intervention de médiation et de sensibilisation en direction des élèves, visite du lieu de création (théâtre, salle de spectacle, musée, exposition, cinéma...);
- « Faire » : Mise en situation de création pour les collégiens.

La proposition de résidence doit faire écho à l'actualité artistique de la saison 2019/2020 du porteur de projet.

DESTINATAIRES

Cet appel à projet s'adresse aux compagnies ou opérateurs culturels professionnels investis sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques. Pour être éligibles à cet appel à projets, les structures doivent être obligatoirement labélisées en tant qu'opérateur culturel (demande à faire auprès de l'inspection académique à Pau).

Les candidats devront montrer leurs aptitudes et leurs motivations à travailler avec les collégiens (voir pièces à fournir).

PUBLICS CONCERNES

Les collégiens et les équipes pédagogiques au sein des établissements publics et privés du département des Pyrénées-Atlantiques.

CHAMPS D'ACTION

L'éducation artistique et culturelle développe une posture active par rapport aux champs artistiques et culturels suivants : théâtre, musique, danse, arts du cirque, arts plastiques, audiovisuel et cinéma, culture et langues régionales, lecture, patrimoine, archives, les nouvelles technologies, les arts numériques, les arts de la marionnette.

PERIODE ET DUREE DU PROJET

L'offre de résidence se construit sur la base de 50 heures maximum d'intervention par structure auprès des collégiens. Le temps de rencontre avec les artistes peut être continu ou séquencé.

La base du tarif horaire de 55 € TTC.

A partir d'une trame élaborée par le porteur de projet, un temps sera consacré pour affiner le projet avec le collège au regard de ses propres attentes.

Le projet se déroulera au cours de l'année scolaire 2019/2020.

CRITERES D'ATTRIBUTION

Chaque projet sera sélectionné selon plusieurs critères :

- L'offre artistique, le contenu pédagogique et les aptitudes des intervenants à travailler avec les collégiens.
- Les attentes et motivations des collèges à recevoir un projet de résidence dans le cadre de « Grandir avec la culture ».
- Le statut professionnel du porteur de projet.

Le Département, en concertation avec la DSDEN 64, identifie les collèges au sein desquels les projets retenus seront mis en œuvre.

PIECES A FOURNIR

1. Lettre d'engagement du porteur de projet,
2. CV de l'artiste (ou des artistes) intervenant(s) et/ou description de la compagnie pressentie (revue de presse, captations...),
3. Contenu du projet de résidence (description de toutes les actions d'éducation artistique et de médiation culturelle),
4. Documents présentant les actions déjà menées dans ce domaine (revues de presse...),
5. Budget (prenant en compte le fonctionnement du projet : salaires des intervenants, leurs déplacements et les transports des collégiens si nécessaire),
6. Pré-requis techniques pour réaliser cette résidence (matériel informatique, logiciels, nombre de salles...),
7. Document présentant le projet pour les Principaux de collèges (1 page),
8. Numéro SIRET
9. Relevé d'identité bancaire.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date limite de dépôt du dossier : **vendredi 17 mai 2019 (13h00)**

Les dossiers n'ayant pas été présentés dans les délais ne seront pas pris en compte.

MODALITES D'ENVOI

Le dossier de candidature doit être adressé :

Par voie postale (papier) à :

Monsieur le Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques
Hôtel du Département/DGAJECS/Direction Culture/Pôle Actions Culturelles et Linguistiques
64 AVENUE JEAN BIRAY
64058 Pau Cedex 09

L'enveloppe portera la mention suivante « Appel à projet – Grandir avec la Culture ».

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

1. Dépôt du dossier
2. Analyse du dossier par le service instructeur (Direction de la Culture)
3. Délibération de la Commission permanente
4. Lettre de notification officielle d'attribution de la subvention.

Pour tout renseignement complémentaire, joindre Myriam SOULA par téléphone au 05.59.11.44.02 ou par mail : myriam.soula@le64.fr.